POUR QUELS TRAVAUX ?

Rénovation énergétique
Changement du chauffage, de la ventilation, isolation des murs, combles, menuiseries, etc.

Adaptation des logements au vieillissement et au handicap
Remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, barres d'appui, réhaussement de cuvette wc, lavabo PMR, etc.

Réhabilitation des logements dégradés
Mise aux normes globales.

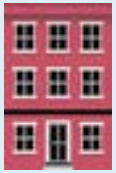

Réhabilitation des espaces communs des copropriétés
Hall, cage d'escaliers, etc.

Une aide au ravalement de façades est également possible sur les centres-villes et centres-bourgs.

CONTACTS

MAISON DE L'HABITAT

28 rue Pasteur, 44 110 CHÂTEAUBRIANT

ASSISTANCE GRATUITE OPAH

CITÉMÉTRIE

02 85 52 33 31
opah.cc-chateaubriant-derval@citemetrie.fr

Créneaux des rendez-vous

À Châteaubriant :

- mardi de 14h à 17h
- mercredi de 9h à 12h
- vendredi de 14h à 17h
- samedi de 9h à 12h

À Derval - Espace France Services - 14 rue de la Garlais

- mercredi de 14h à 17h

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Septembre 2020 - Ville de Châteaubriant - Impression : Imprimerie Castelbriantaise - 10 000 exemplaires

Châteaubriant Derval
Communauté de communes

DES AIDES POUR FINANCER VOS TRAVAUX

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT 2020-2025

Vous souhaitez rénover votre logement ou votre immeuble ?

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit et personnalisé

Agence nationale de l'habitat · HABITER MIEUX · ActionLogement

L'OPAH, C'EST QUOI ?

Un service gratuit et personnalisé :

- Visite du logement et diagnostics
- Programme de travaux
- Plan de financement
- Simulation de loyer
- Solution de relogement

Une enveloppe d'aide aux travaux :

- 6,8 millions d'euros sur 5 ans
- 654 logements aidés

OBJECTIFS

- **Améliorer** la performance énergétique des logements,
- **Adapter** les logements à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap,
- **Réhabiliter** les logements les plus dégradés,
- **Réduire** le nombre de logements vacants,
- **Embellir** et ravaler les façades des centres-villes et centres-bourgs.

POUR QUI ?

- Les **propriétaires occupants** sous conditions de revenus
- Les **propriétaires bailleurs** acceptant de s'engager sur un niveau de loyer abordable à des locataires de ressources modestes
- Les **syndicats de copropriétaires**

LE PÉRIMÈTRE DE L'OPAH

Dispositif OPAH sur les 26 communes

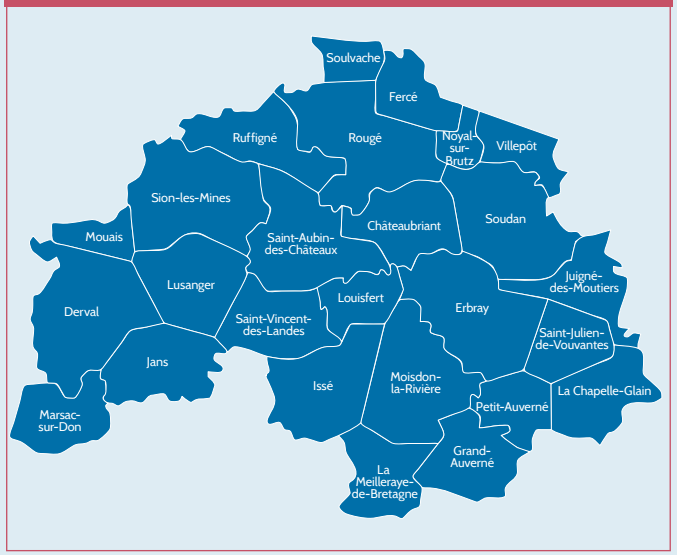

Dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville », **une assistance renforcée et des aides complémentaires** sont mobilisables sur le centre-ville de Châteaubriant.

À RETENIR

- Le logement doit avoir plus de 15 ans pour les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).
- Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier de demande de subvention à l'ANAH ni avant l'accord d'Action Logement.
- Les travaux doivent être réalisés intégralement par des professionnels (un label RGE est obligatoire pour les travaux d'économie d'énergie).

COMMENT ?

1. Prise de contact avec Citémétrie et vérification de l'éligibilité
2. Visite technique du logement avec rapport, proposant des travaux et un plan de financement
3. Choix des travaux et des artisans par le propriétaire
4. Dépôt des demandes d'autorisation et de financement
5. Réception des autorisations et accord de financement
6. Démarrage des travaux par les artisans
7. Visite de fin de travaux et versement des subventions